

# POLITIQUE D'ANNULATION CAMP DE JOUR

## SERVICE DES LOISIRS ST-SULPICE



### SAISON ESTIVALE 2018

Les frais d'inscription pour les camps de jour offerts par le Service des Loisirs St-Sulpice seront remboursables selon les critères énumérés ci-dessous.

#### 1. ANNULATION PAR LE SERVICE

Si un camp de jour est annulé ou modifié par le Service des loisirs St-Sulpice, les frais d'inscription ainsi que les frais de garde seront remboursables à 100%.

#### 2. RAISONS MÉDICALES

Les frais de garde seront remboursables pour des raisons médicales à condition de remettre une attestation d'un médecin à la directrice à l'intérieur d'un délai de dix (10) jours ouvrables. À ce moment, les frais de garde seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes. Les frais d'inscription de 20 \$ ne seront cependant pas remboursés.

#### 3. RAISONS DISCIPLINAIRES

Suite à des avertissements écrits au parent, si la direction du camp de jour se voit dans l'obligation d'annuler l'inscription d'un participant pour des motifs disciplinaires, les frais de garde seront remboursables proportionnellement au nombre de journées restantes. Les frais d'inscription de 20 \$ ne seront cependant pas remboursés.

#### 4. ANNULATION AVANT LE DÉBUT DU CAMP

Si le participant annule avant le début du camp, des frais d'inscription de 20 \$ seront retenus et le solde sera remboursé sous forme de chèque.

#### 5. ANNULATION DU PARTICIPANT EN COURS D'ÉTÉ

Si le participant annule sa présence en cours d'été, aucun remboursement ne sera effectué sur les 2 semaines suivant l'annulation. Les frais d'inscription de 20 \$ seront retenus. La balance des frais de garde sera remboursée au prorata du nombre de journées restantes.

#### 6. CHANGEMENT D'HORAIRE DE VOTRE ENFANT

Si vous voulez faire un changement dans l'horaire du camp de votre enfant, vous devez prévoir le changement dans les 14 jours avant la date prévue au départ, afin que l'équipe de moniteurs soit prévue pour pallier à ce changement.

Date d'annulation Saison estivale	Frais d'inscription Remboursement
Avant le 25 juin	Frais d'inscription : Non remboursables Frais de garde : Remboursables en totalité
En cours d'été	Frais d'inscription : Non remboursables Frais de garde : Pénalité de 100% sur les 2 semaines suivant l'annulation et balance de l'été remboursable au prorata du nombre de journées restantes.
Raisons médicales – avec billet du médecin seulement	Frais d'inscription : Non remboursables Frais de garde remboursables au prorata du nombre de journées restantes
Motifs disciplinaires	Frais d'inscription : Non remboursables Frais de garde remboursables au prorata du nombre de journées restantes
Changement d'horaire	14 jours avant la date prévue